VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD
ARRONDISSEMENT DE NIMES **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Réf. : SDS/HB

Décision N° 16 /2025

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - LOCATIONS - Convention de mise à disposition de locaux communaux à l'association YOGA BIEN ETRE pour la saison sportive 2025

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la nécessité pour l'association BIEN ETRE de pouvoir disposer durant ses activités de la salle « ancien réfectoire » de l'école Joseph Lhermitte,

DECIDE

De mettre gracieusement à la disposition de cette association, durant ses activités, la salle « ancien réfectoire » de l'école Joseph Lhermitte conformément au planning d'utilisation élaboré annuellement par le service des sports pour la saison sportive 2025.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON
Le 12/03/2025

Madame Le Maire,

Pascale BORIES

Hôtel de Ville
2, rue de la République – B.P. 45 -
30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250317-16-2025-AU
Date de télétransmission : 17/03/2025
Date de réception préfecture : 17/03/2025